Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601774-20251211-DEL2025_07_03-DE

2025/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

N° DEL2025_07_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 24 (Mme LE BARON-RACHEL Marjorie est sortie et ne prend pas part au vote)
Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

24 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUÉ Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane ; LE MAREC Jean-Luc.

2 Pouvoirs :
Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.
Mme HADDAOUI Sarah donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Absente :
Mme COLOMBET Mylène

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REMOUÉ Christine
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 5 décembre 2025
OBJET : **FINANCES BUDGET – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du Conseil municipal n°DEL2025_01_08 en date du 13 février 2025, portant vote du budget primitif 2025,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601774-20251211-DEL2025_07_03-DE

VU la décision municipale n°DEC2025_04 en date du 19 septembre 2025, portant décision modificative n°1 du budget 2025,

VU l'avis favorable de la commission finances du 2 décembre 2025,

Considérant qu'en section d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE MADAME LA MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026, DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN 2025, DANS LES CONDITIONS DETAILLEES CI-APRES :**

	Crédits ouverts 2025 BP + BS + DM	**25 %**
Budget principal		
20 Immobilisation incorporelles	58 218,80 €	**14 554,70 €**
202 - Frais réalisation documents urbanisme	*40 000 €*	*10 000 €*
2031 - Frais d'études	*2 500 €*	*625 €*
2033 - Frais d'insertion	*5 000 €*	*1 250 €*
2051 - Concessions, droits similaires	*10 718.80 €*	*2 679.70 €*
21 Immobilisation corporelles	1 681 996,43 €	**420 499,10 €**
2111 - Terrains nus	*93 978.50 €*	*23 494.63 €*
2115 - Terrains bâtis	*438 321.93 €*	*109 580.48 €*
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	*2 000 €*	*500 €*
21351 - Bâtiments publics	*93 000 €*	*23 250 €*
2151 - Réseaux de voirie	*150 000 €*	*37 500 €*
2152 - Installations de voirie	*74 744 €*	*18 686 €*
21534 - Réseaux d'électrification	*485 000 €*	*121 250 €*
21538 - Autres réseaux	*30 000 €*	*7 500 €*
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	*3 000 €*	*750 €*
21578 - Autre matériel technique	*9 300 €*	*2 325 €*
2158 - Autres inst.,matériel,outil. techniques	*29 000 €*	*7 250 €*
21828 - Autres matériels de transport	*50 000 €*	*12 500 €*
21838 - Autre matériel informatique	*17 260 €*	*4 315 €*
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	*88 892 €*	*22 223 €*
2188 - Autres immobilisations corporelles	*117 500 €*	*29 375 €*
23 Immobilisation en cours	4 784 855,00 €	**1 196 213,75 €**
2312 - Agencements et aménagements de terrains	*1 070 000 €*	*267 500 €*
2313 - Constructions	*1 924 855 €*	*481 213.75 €*
2315 - Install., matériel et outill. technique	*1 790 000 €*	*447 500 €*
204 Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
- +TOTAL	6 525 070,23 €	**1 631 267,55 €**

VOTES : **26 pour**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601774-20251211-DEL2025_07_03-DE

2025/

A PLUVIGNER, LE 12.12.2025

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY

MAIRIE DE PLUVIGNER
56 (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHRISTINE REMOUÉ

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 22 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601774-20251211-DEL2025_07_03-DE

